

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 COURSE SUR PRAIRIE



MOTO-CLUB: MCCMA

E-MAIL: mccma@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 89 56 62 67

ORGANISATEUR TECHNIQUE: JOLLY Gille, 073548

N° D'ÉPREUVE FFM: 589

DATE: 18/08/2024

LIEU: VENDRESSE (08)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Didier CAROSE	Licence: 014543 /
Président du Jury ou Arbitre*	Alain SIMON	Licence: 150708 /
Membre du Jury	Aline ROSSATO	Licence: 070523 /
Membre du Jury	Joël LACHUT	Licence: 075397 /
Commissaire technique responsable	Laurent LANBERT	Licence: 338984 /
Responsable du chronométrage	Véronique DOLLAT	Licence: 340950 /

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Trophée Féminine	13/15ans	-	125 2T à 450 4T	13ans → 125 2T / 15ans → 115
+ Photos ancienne	13/15ans	-	125 4T à 500cc	" "
Trophée 125	15ans	-	145 2T, 150 2T, 250 2T et 4T	
Trophée 450	15ans	-	250 4T, 300 2T, 350 4T, 450 4T	
+ Trophée Vétérans	40ans	-	125 2T à 450 4T	
Ligue 250 - 450	13/15ans	-	125 2T à 450 4T	
Ligue 125	13ans	-	125 2T	
65 cc	7ans	11ans	65cc 2T	
+ 85 Kids	9ans	11ans	85cc 4T 150 4T	
+ 85 experts	12ans	15ans	85cc 4T 150 4T	
Quad	16ans	-	250 4T ou 4T à 525 2T ou 4T	
50 cc	6ans	9ans	50 2T	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... NANZI Désiré
 Nombre de secouristes ... 6
 Hôpital le plus proche ... SE DAN (08)
 Nombre d'ambulance(s) ... 2
 Temps de trajet (en min) ... 25

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site ... VENOREIJE (08)
 Adresse ... Lieu-dit Le ban de la morteau

Caractéristiques :
 Longueur du circuit ... 1,550 m
 Largeur minimum de la piste ... 6 m
 Largeur de la grille ... 2,5 m
 Longueur de la ligne droite de départ ... 80 m
 Nombre d'OCP* ... 13
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : 54
 En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : 34
 En manche : 29

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 13/05/2024
 Le Président
G. DEREGARD

VISA DE LA LIGUE

DATE: 30.05.2024

LIGUE MOTO GRAND EST
 Maison Régionale des Sports
 13, rue Jean Moulin
 54510 TOMBLAINE
 Tél 03 83 18 87 68
 Fax 03 83 18 87 69

P.O Costich Michel

VISA DE LA FFM

DATE: 25/07/2024
 NUMÉRO: 24/0765

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org